

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 75-32 du 5 Février 1975

portant exclusion temporaire de Monsieur
SINASSAMBOU Antoine, Commis Auxiliaire, de
son emploi pour une période de dix huit
mois.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-46 du 14 juin 1974, édictant les dispositions en vue
de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents
de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une
participation ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le décret N°74-272 du 21 octobre 1974, portant nomination des membres
de la commission ad hoc chargée de connaître des faits reprochés à Mr
SINASSAMBOU Antoine, Commis Auxiliaire ;
VU le rapport de la commission ad hoc en date du 27 novembre 1974 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr SINASSAMBOU Antoine, Commis Auxiliaire, est exclu de son
emploi pour une durée de dix huit mois et fera l'objet d'un retard à l'a-
vancement équivalent à deux échelons.

ARTICLE 2 - L'intéressé devra rembourser à l'Etat la somme de 120 250 Frs
qu'il a détournée.

.../...

ARTICLE 3 - Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 5 Février 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,
par interim,

Le Ministre des Finances,

Lieutenant Francois KOUYAMI

Intendant Militaire de
3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MFPT-
MP-MIS 6 autres ministères 10 SGG 4
DGFP-DP 4 Intéressé 1 DGAI 2 DGAJL 3
DGP-INSAE 4 SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI 4
DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 JORD 1

Capitaine Michel AIKPE